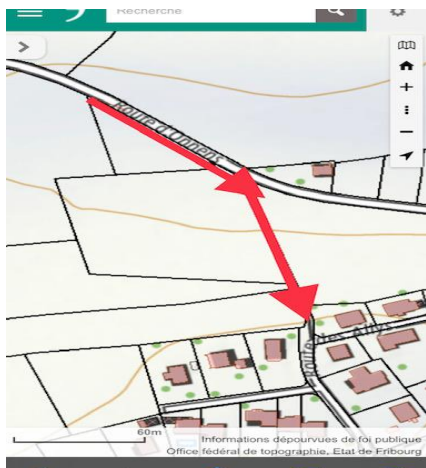


Message N° 2021/12 du Conseil communal au Conseil général
du 14 décembre 2021

Mobilité douce Les Allys et canapé forestier

1. Introduction

Depuis plusieurs années, l'école dispose d'un canapé forestier au bord de la forêt des Fantômes. Pour y accéder depuis l'école, le chemin le plus court est de s'y rendre par la route d'Onnens. Mais cette route ne dispose pas de trottoir et la visibilité n'est pas idéale car cette route a de nombreuses courbes. Pour apporter de la sécurité, le Conseil communal a étudié plusieurs possibilités d'aménagement le long de la route d'Onnens. Mais de nombreux travaux sont à venir dans un laps de temps plutôt long, comme des constructions sur les zones à bâtir bloquées pour des raisons de l'acceptation du nouveau PAL ou la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées. De ce fait, le Conseil communal a étudié un autre cheminement réalisable à court terme en passant par le chemin de déserte des Allys art. RF 1109 en propriété de la commune et de créer un petit cheminement sur la parcelle communale art. RF 235 qui se situe le long de la route d'Onnens. En plus d'apporter de la sécurité à nos écoliers pour se rendre à leur canapé forestier tant apprécié, le Conseil communal veut proposer un chemin de mobilité douce qui rejoint la route d'Onnens à la route des Allys.



2. Descriptif de cet investissement

Chemin RF 1109 :

Dégrappage du chemin des Allys

Mise en œuvre d'une couche de fondation

Pose d'une couche d'enrobé

Parcelle communale RF 235 :

Dégrappage du chemin des Allys

Mise en œuvre d'une couche de fondation

Pose d'une couche de groise



3. Devis estimatif de ces travaux

Le devis estimatif a été établi par la base d'offre d'une entreprise de génie civil pour un montant de CHF 80'000.00.

4. Demande de crédit et financement

Ce crédit d'investissement sera financé par un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

Frais financiers du crédit :					
Intérêts passifs sur emprunt		80'000.00	1.00%	+	800.00
Amortissement annuel comptable PA		80'000.00	2.50%	+	2'000.00
Total des frais financiers					2'800.00

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 8 novembre 2021.

Le Conseil communal